

Tandis que les démarches courantes peuvent être réalisées sans se déplacer, grâce à l'offre enrichie de services en ligne sur www.impots.gouv.fr, et que le nouveau portail permet de répondre à la plupart des questions, certaines situations complexes nécessitent un accompagnement personnalisé. Pour celles-ci, l'accueil personnalisé représente une nouvelle formule d'accueil, proposée principalement aux particuliers, favorisant un traitement individualisé et complet, dans un espace confidentiel à un horaire convenu.

Ce nouveau service **est désormais proposé** :

- à **Challans** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **Fontenay le Comte** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- aux **Herbiers** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **Luçon** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ;
- à **La Roche sur Yon**, au Service des Impôts des Particuliers (SIP) et au Centre des Impôts Fonciers (CDIF) ;
- aux **Sables d'Olonne**, au Service des Impôts des Particuliers (SIP) et au Centre des Impôts Fonciers (CDIF).

Pour prendre rendez-vous : 3 solutions !

- portail www.impots.gouv.fr rubrique « contact »
- espaces « libre-service » des Centres des Finances Publiques
- directement auprès des services : guichet ou téléphone

Pour tout savoir sur la réforme de la taxe d'habitation c'est [ici](#)

Fondation du Patrimoine de Vendée lance une souscription pour l'installation dans l'église d'un orgue du XIX^e siècle en provenance d'Angleterre

Le Tablier avec la

⋮

Infos en Mairie ou en téléchargeant le bulletin de souscription [ici](#)
